



## RAPPORT DU MAIRE AUX ÉLUS ET CONTRIBUABLES CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

---

### DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 10 JUILLET 2024

Membres du conseil,  
Citoyennes et citoyens,

Conformément à l'article 176.2.2, code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 12 juin 2024.

#### Rapport financier 2023

Le rapport financier 2023 a été audité par la firme externe Forvis Mazars, CPA Inc. représenté par M. Maxime Meunier CPA Auditrice qui est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de nos activités, de la variation de nos actifs financiers nets (de notre dette nette), de nos flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les revenus de fonctionnement de l'administration municipale pour 2023 ont été de 4 403 903\$, alors que les charges de fonctionnement se sont élevées à 4 463 203\$. Après les divers ajustements des conciliations à des fins fiscales pour un total de 505 426\$ la municipalité de Lac-Sainte-Marie termine l'année avec un excédent de fonctionnement de 446 126\$, portant ainsi l'excédent accumulé non affecté à 324 403\$ et les excédents accumulés affectés à 369 386\$.

De ces excédents accumulés affectés, 150 000 \$ a été affecté au budget 2024 et 131 365\$ a été reporté à 2024 pour des dépenses qui n'ont pu être réalisées en 2023. Cette décision du conseil municipal a ainsi permis de réduire l'augmentation du taux de taxes prévue initialement pour 2024.

## **Au cours de l'année 2023, nous avons:**

- Poursuivi les travaux de rechargement sur une partie du chemin La Chute;
- Acheté un camion 10 roues multiusages pour les travaux publics;
- Acheté un camion pour la cueillette des matières résiduelles;
- Aménagé le parc Lachapelle;
- Changé la station de pompage des eaux usées au Mont Sainte-Marie;
- Poursuivi l'élaboration et la rédaction du nouveau plan d'urbanisme et des nouveaux règlements d'urbanisme;
- Encadré, par réglementation, les hébergements touristiques de courte durée;
- Terminé l'analyse salariale et adopté une nouvelle politique des employés.

## **Au cours de l'année 2024, nous prévoyons:**

- Poursuivre les travaux de rechargement sur divers chemins;
- Procéder l'installation d'un bloc sanitaire au parc Lachapelle;
- Acheter un camion 1 tonne pour les services de travaux publics;
- Débuter les plans préliminaires pour l agrandissement des bureaux municipaux et faire une demande d'aide financière pour ce projet;
- Terminer l'analyse de nos besoins futurs pour tous nos bâtiments municipaux;
- Aménager un nouveau Pavillon des Artisans;
- Aménager des nouvelles infrastructures dans le parc municipal et faire des demandes d'aide financière pour ces projets;
- Mettre en place la Route de l'Eau Vive en collaboration avec la MRC;
- Terminer et adopter le nouveau plan d'urbanisme et les nouveaux règlements d'urbanisme;
- Encadrement les nouveaux développements, par réglementation, afin d'assurer une saine croissance de la municipalité et favoriser le développement durable;
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de faire davantage de recyclage et de compostage et de porter une attention particulière à la qualité de ces derniers;
- Encadrer davantage l'obligation des lavages de bateaux afin d'assurer la protection de nos lacs;
- Analyser la possibilité de faire un sentier raccordant le village au Mont Sainte-Marie.

## Rémunération des élus

- Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport financier fait mention de la rémunération et d'une allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.
- La rémunération est établie conformément au règlement numéro 2018-05-001 et indexée annuellement lors de l'adoption du budget. Les salaires annuels pour 2023 selon les fonctions au sein du conseil municipal sont les suivants :

POSTE	SALAIRE DE BASE	ALLOCATION	TOTAL
<b>Maire</b>	22 037.52 \$	11 018.76 \$	33 056.28 \$
<b>Élu</b>	9 030.24 \$	4 515.12 \$	13 545.36 \$

De plus, la maire reçoit une rémunération pour les rencontres du conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Ces sommes sont versées par la MRCVG.

## Conclusion

En terminant, je tiens à souligner le soutien et l'engagement de mes collègues élus municipaux, de la direction municipale et de tous les employés de la municipalité, qui assurent la gestion de la municipalité et des services aux citoyens tout en maintenant une saine gestion financière.

De plus, je tiens à remercier sincèrement nos deux députés, M. Robert Bussière, député de Gatineau, ainsi que Mme Sophie Chatel, député de Pontiac pour leur support.

Je souligne et remercie sincèrement les nombreux citoyens et villégiateurs, les promoteurs, les bénévoles et les organismes qui contribuent tout au long de l'année au succès et au développement de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Merci pour votre attention.

  
Cheryl Sage Christensen, Maire